

RODEO 9

Ouverture du concours : 6 février 2017

Rassemblement du meilleur talent étudiant au Canada

Concours national ouvert aux
étudiants en photographie et
en illustration membres CAPIC



Les règlements du concours Rodéo9 de la CAPIC

Ce concours s'adresse uniquement aux membres étudiants en photographie ou en illustration. Les participants doivent être membres étudiants en règle de la CAPIC.

Parmi toutes les inscriptions enregistrées pour ce concours, un nombre maximum de 26 sera accepté.

Une « inscription acceptée » constitue une « inscription gagnante ».

Une « inscription » est constituée d'une seule image.

Les membres étudiants peuvent s'inscrire aussi souvent qu'ils le désirent. Toutefois, un nombre maximum de trois « images gagnantes » peut être décerné à chaque membre.

Six prix en argent seront remis, soit trois (1er, 2e et 3e prix) dans chaque catégorie (photographie et illustration).

Une fois qu'ils ou elles seront annoncées, les dix finalistes dans chaque catégorie obtiendront une adhésion à la CAPIC à titre de membre Talent émergent, en plus d'être éligibles au « prix du public » qui sera décerné à la suite d'un vote dans les réseaux sociaux.

Critères d'évaluation : Les images seront évaluées selon un système de classement fondé sur des nombres. Les 26 images ayant le plus le haut pointage seront déclarées gagnantes.

Seules les images numériques seront évaluées. Veuillez soumettre vos images en format JPEG dans une grandeur maximale de 1 000 pixels à 72 ppi.

Un frais d'inscription de 20,00\$ (plus taxes) est applicable à chaque inscription.

Les gagnant(e)s seront avisé(e)s par courriel.

Les images définitives doivent être soumises en format TIFF non compressé au siège social de CAPIC. Les gagnant(e)s recevront des directives spécifiques par courriel sur la manière de téléverser leurs images.

RODEO 9

Ouverture du concours : 6 février 2017

Rassemblement du meilleur talent étudiant au Canada

Concours national ouvert aux
étudiants en photographie et
en illustration membres CAPIC



Le concours Rodéo9 de la CAPIC

Rodéo est un concours exclusif de la CAPIC. Pour chaque inscription enregistrée, vous acceptez que toutes les décisions prises par le jury et par le comité du concours Rodéo concernant ladite inscription soient définitives et irrévocables. Vous acceptez d'indemniser le jury, le comité du concours Rodéo et la CAPIC contre tout dommage découlant de l'ouvrage que vous avez soumis à ce concours.

Déclaration de propriété des droits d'auteur :

Vous certifiez que toute licence ou toute décharge requise ayant trait à chaque élément du sujet de l'ouvrage inscrit au concours Rodéo9 a été obtenue, et que le participant est le créateur de l'image inscrite. Dans le cas d'ouvrage soumis par des cocréateurs, le créateur soumettant l'ouvrage certifie qu'il a obtenu l'autorisation du ou des autres créateurs, et qu'une preuve de cette entente sera fournie sur demande du comité du concours Rodéo.

Les droits d'auteur pour chaque ouvrage inscrit au concours Rodéo9 demeurent la propriété du ou des créateurs.

Licence : Avec l'inscription d'un ou de plusieurs ouvrages au concours Rodéo9, vous accordez une licence non exclusive à la CAPIC pour reproduire les inscriptions acceptées dans le matériel promotionnel du concours de 2017 et de 2018 (y compris le site Internet de la CAPIC) et pour exposer les ouvrages pendant la période de temps susmentionnée.

Vous acceptez, en payant les frais d'inscription et en soumettant vos ouvrages, les modalités susmentionnées.

Avant d'effectuer un retour, veuillez communiquer avec nous par courriel au info@capic.org afin d'obtenir l'autorisation de retour.

Nous désirons avant tout la satisfaction de nos clients. Si vous n'êtes pas satisfait ou si vous vous êtes inscrit par erreur, vous pouvez effectuer un retour dans les trente (30) jours suivant la réception de la commande afin d'obtenir un remboursement complet. Veuillez communiquer avec nous et l'un des membres de notre personnel de bureau se fera un plaisir de vous aider.